



54 ENGAGEMENTS

PLAN POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE



SOMMAIRE

I. UNE POLITIQUE D'ÉTABLISSEMENT ÉCO RESPONSABLE

1. Tendre vers la labellisation DD&RS de l'établissement :
engager l'établissement dans une démarche d'auto-évaluation 5
2. Poursuivre la mise en place d'une gouvernance multipartite :
la politique RH 5
3. Intégrer les critères DD&RS dans le choix des partenaires de
l'établissement 6

II. L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION

4. Intégrer la transition écologique dans l'enseignement des
apprenant.e.s 7
5. Evaluer l'impact des débouchés professionnels après la
formation 10
6. Proposer une formation à la transition écologique à l'ensemble
du personnel de Sciences Po Toulouse 10

III. VIE ASSOCIATIVE

7. Soutenir la vie associative 12

IV. GESTION ÉCOLOGIQUE DU CAMPUS

8. Décarbonation des activités de l'établissement 13
9. Intégration territoriale des enjeux écologiques 14
10. Gestion durable du cadre de vie 16
11. Politique de tri et nouvelles pratiques 17
12. Empreinte numérique 19

V. LA RECHERCHE

13. Encourager la recherche sur la transition écologique à Sciences
Po Toulouse 21
14. Éco-responsabilisation de la recherche et réseaux de
chercheur.e.s engagé.e.s 21

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Depuis plus de cinquante ans, la communauté scientifique, relayée par la société civile, nous alerte : nos modes de vie sont profondément incompatibles avec le respect des limites planétaires ; et donc avec les conditions de vie sur Terre. Il ne fait désormais aucun doute que ce sont nos activités humaines les seules responsables du dérèglement climatique et de l'effondrement de la biodiversité.

Ces dix dernières années, la prise de conscience des individus a considérablement augmenté. Et notamment au sein de la jeunesse. Entre les manifestations lors des «Friday For Future», le Manifeste étudiant pour un réveil écologique, le Manifeste des étudiant.e.s en transition à l'échelle de l'université fédérale de Toulouse, les actions mises en place par les associations écologistes des établissements d'enseignement supérieur et bien d'autres, les jeunes ont démontré qu'ils étaient prêt.e.s à agir et à se mobiliser.

C'est dans cette dynamique qu'a eu lieu la COP2 Étudiante les 10 et 11 avril 2021. Les réflexions de cet événement dédié à la transition socio-écologique ont permis de mettre sur pied l'Accord de Grenoble. Signé en juin 2021 par le Conseil d'Administration de Sciences Po Toulouse, ce document propose diverses mesures pour engager la transition socio-écologique et éco-responsabiliser l'établissement.

Ces voix qui s'élèvent témoignent également de l'inadéquation de la formation délivrée par les grandes écoles face aux enjeux écologiques et environnementaux. Ainsi en 2022, lors de la remise de diplôme d'AgroParisTech, certain.e.s étudiant.e.s ont appelé à une bifurcation face à un cursus qui les prépare à occuper des emplois « destructeurs ». Déjà en 2021, une tribune d'un collectif de 138 élèves issu.e.s de onze écoles de la haute fonction publique appelait à une réforme profonde de la formation délivrée aux

hauts fonctionnaires afin de placer la transition écologique au cœur de celle-ci.

Quelque chose se joue au sein de nos universités et grandes écoles françaises. Ce constat exige que chaque établissement d'enseignement supérieur prenne la mesure des changements voulus par les étudiant.e.s afin de relever le défi de la transition écologique et sociale.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le cadre réglementaire de la prise en compte des enjeux de transition a été proposé dix ans après la loi Grenelle 1 (2009), dont l'article 55 stipule : « Les établissements d'enseignement supérieur élaboreront, pour la rentrée 2009, un « Plan vert » pour les campus. Les universités et grandes écoles pourront solliciter une labellisation sur le fondement de critères de développement durable ».

Le travail de la Conférence des Grandes Écoles, la Conférence des Présidents d'Université, le RESES et le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a permis de proposer à l'ensemble des établissements français un canevas ainsi qu'un référentiel du Plan Vert.

Afin d'aller plus loin, chaque établissement d'enseignement supérieur doit pouvoir solliciter une labellisation sur la base des critères de développement durable. À cet effet, le référentiel DD&RS est un outil d'aide à l'élaboration d'une démarche et d'auto-évaluation des actions de développement durable.

L'objectif principal du label DD&RS est de valoriser les démarches entreprises par les établissements en faveur du développement durable, notamment à travers la communication ou encore l'accès à d'éventuels financements ou systèmes d'accréditation.

Également, la loi “Climat et Résilience” du 22 août 2021, place l'éducation au développement durable parmi les principes fondamentaux du service public de l'éducation nationale. Son article 2 stipule que « Art. L. 121-8.- L'éducation à l'environnement et au développement durable, à laquelle concourent l'ensemble des disciplines, permet aux élèves de comprendre les enjeux environnementaux, sanitaires, sociaux et économiques de la transition écologique et du développement durable. Elle est dispensée tout au long de la formation scolaire, d'une façon adaptée à chaque niveau et à chaque spécialisation, afin de développer les connaissances scientifiques et les compétences des élèves en vue de leur permettre de maîtriser ces enjeux, notamment ceux relatifs au changement climatique, à la santé environnementale et à la préservation de la biodiversité terrestre et marine, sur l'ensemble du territoire national, de maîtriser des savoir-faire et de préparer les élèves à l'exercice de leurs responsabilités de citoyen. Le ministère chargé de l'éducation nationale garantit les contenus, les modalités de mise en pratique de ces contenus et la cohérence du déploiement de l'éducation à l'environnement et au développement durable dans le cadre scolaire ».

En mars 2019, un rapport du think tank le Shift project intitulé Mobiliser l'enseignement supérieur pour le climat a permis d'ouvrir la voie vers une réflexion sur l'intégration des enjeux climat-énergie au sein des formations du supérieur.

En janvier 2022, les orientations et propositions de « France Universités » en matière de recherche et d'innovation, de formation et de vie étudiante ont rappelé la nécessité de faire des établissements d'enseignement supérieur des acteurs majeurs de la stratégie de l'État quant à la transition écologique et sociétale.

En février 2022, le climatologue Jean Jouzel et son groupe de travail ont remis à la

Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Frédérique Vidal, le rapport Sensibiliser et former aux enjeux de la transition écologique et du développement durable dans l'enseignement supérieur. Celui-ci appelle à former 100 % des étudiants de bac+2 à la transition écologique d'ici cinq ans. Pour ce faire, la formation délivrée par ces établissements doit faire en sorte que chacun.e dispose des connaissances et compétences à même de lui permettre d'agir pour la transition écologique en tant que citoyen.ne et en tant que professionnel.le.

Enfin, le futur plan du MESRI en matière de transition écologique attendu pour 2023 devrait également apporter une nouvelle pierre à cet édifice.

Ainsi, penser la transition socio-écologique de son établissement devient impératif. Il s'agit avant tout d'anticiper les futurs changements de demain. Différents classements nationaux et internationaux d'universités intègrent d'ailleurs ces enjeux dans leurs indicateurs.

À SCIENCES PO TOULOUSE

En 2020 à l'aune de la crise sanitaire, l'association écologiste Gaïa a remis auprès du directeur de Sciences Po Toulouse, un Plan d'action pour un IEP à la hauteur des enjeux écologiques, dit Plan Vert. Une démarche qui s'inscrivait dans un cadre plus large : celle de la création d'un collectif commun regroupant l'ensemble des associations écologistes des Sciences Po de France. Ensemble, iels ont défini une liste de 10 propositions à mettre en œuvre d'urgence afin d'entériner une transition écologique et sociale concrète et planifiée.

La création d'un Comité de planification de la transition écologique et sociale figurait parmi ces propositions. Plusieurs étudiant.e.s avec certains personnels enseignants ont ainsi formé un Comité intérimaire. Celui-ci a permis de

retravailler les grandes lignes de la Charte pour un IEP Vert mais aussi de repenser les missions du nouveau Comité de la transition écologique.

Une gouvernance sur les enjeux de transition écologique a été actée par le Conseil d'administration à la fin 2020 avec la création du Comité de la transition écologique doté de fonctions nouvelles et transversales au sein de l'établissement. Ce dernier agit pour combiner une ambition forte en termes de respect de l'environnement et la faisabilité des mesures dans toutes ses dimensions économiques, techniques, pédagogiques et humaines.

Le Comité de la Transition Écologique est consulté pour avis sur tout projet dont l'expertise du comité est jugée utile par la CFVE et le CA, à la majorité absolue selon le principe d'une personne, une voix.

Le Comité est composé d'un.e directeur.ice et chargé.e de mission sur la transition écologique ainsi que de membres permanent.e.s parmi lequel.le.s des étudiant.e.s, enseignant.e.s, personnel administratif et extérieur.e.s à l'établissement.

Le Comité se réunit au moins quatre fois par an. Il se réunit de manière courante à l'initiative du/de la référent.e chargé.e de la transition écologique.

NOTES MÉTHODOLOGIQUES

La présente feuille de route a été élaborée à partir du Plan Vert de Gaïa tout en s'inspirant de l'ensemble des documents existants et mentionnés plus haut (référentiel DD&RS, rapport Jean Jouzel, Accord de Grenoble, propositions de France Universités, etc.).

Les mesures proposées émanent également d'une démarche de participation et d'inclusion des étudiant.e.s et des services de l'établissement.

ÉCHÉANCE

L'échéance retenue est la période 2021-2024. Cependant, l'ambition et l'exigence de ces mesures inscrivent le plan dans une trajectoire pérenne d'amélioration continue de l'établissement y compris dans le cadre de sa gouvernance.

En tant qu'établissement d'enseignement supérieur, Sciences Po Toulouse doit viser l'exemplarité en matière de transition socio-écologique. Les objectifs de ce plan ont vocation à s'adresser à l'ensemble des apprenant.e.s, enseignant.e.s et personnels administratifs de l'établissement. La transition écologique et sociale à Sciences Po Toulouse ambitionne d'irriguer à la fois la gouvernance, la formation et l'enseignement, la vie de campus et associative, mais également la recherche.

I.
UNE
POLITIQUE
D'ÉTABLISSEMENT

EC
RESPONSABLE

1 TENDRE VERS LA LABELLISATION DD&RS DE L'ÉTABLISSEMENT : ENGAGER L'ÉTABLISSEMENT DANS UNE DÉMARCHE D'AUTO-ÉVALUATION

La labellisation DD&RS permet de monter en compétences en matière de développement durable et responsabilité sociétale. Ce dispositif de labellisation est un gage

d'engagement de l'établissement dans un processus d'amélioration continue.

ENGAGEMENT 1

« Engager l'autoévaluation de l'établissement avec le référentiel national DD&RS en vue de piloter la stratégie de l'établissement. »

2 POURSUIVRE LA MISE EN PLACE D'UNE GOUVERNANCE PLURIPARTITE : LA POLITIQUE RH

La démarche impulsée par le Comité de la transition écologique doit être favorisée au plus haut niveau de la gouvernance de Sciences Po Toulouse.

ENGAGEMENT 2

« Intégrer dans les fiches de poste du personnel les recommandations du CTE sur les compétences requises en matière de transition écologique. »

ENGAGEMENT 3

« Créer un poste de Responsable transition écologique et responsabilité sociétale dans le cadre d'un CDD de 1 an et l'envisager dans le cadre d'une structuration à définir au sein de la qualité de vie au travail et à mutualiser avec les partenaires du site (EPE). L'objectif doit être sa pérennisation. Ce poste permettrait de favoriser et promouvoir auprès de l'ensemble des services une culture DD&RS. Avant l'inscription dans le plafond d'emploi, des stages de 6 mois doivent être mis en place afin de servir cet objectif à compter de janvier 2023 »

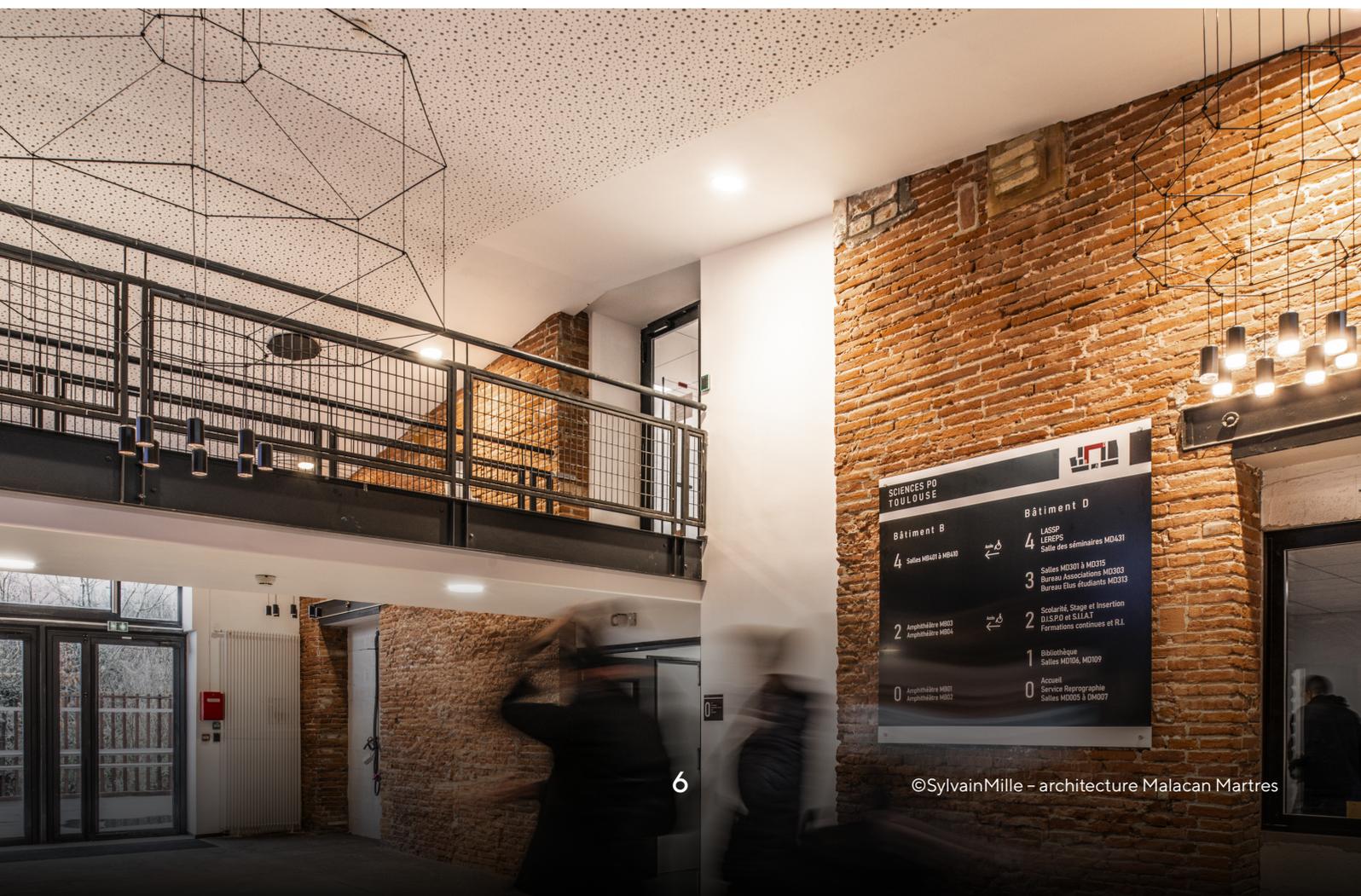
ENGAGEMENT 4

« Nommer des éco-délégué.e.s dans chaque promotion de chaque cycle chargé.e.s d'être les interlocuteur.ice.s privilégié.e.s du Comité de la transition écologique dans la transformation de l'IEP. Intégrer ces représentant.e.s spécifiques des enjeux écologiques à tous les niveaux de décision de l'établissement. »

3 INTÉGRER LES CRITÈRES DD&RS DANS LE CHOIX DES PARTENAIRES DE L'ÉTABLISSEMENT

ENGAGEMENT 5

« Veiller au respect des critères DD&RS dans toutes les décisions liées aux partenariats de l'IEP, à ses financements ainsi qu'à ses investissements. »



II. L'ENSEIGNEMENT

ET

LA

FORMATION

4 INTÉGRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT DES APPRENANT.E.S



METTRE EN PLACE UNE SENSIBILISATION CONCRÈTE ET ACTIVE AUX ENJEUX SOCIO-ÉCOLOGIQUES.

L'ensemble des primo-entrants doit recevoir une sensibilisation obligatoire aux enjeux socio-écologiques.

ENGAGEMENT 6

« Proposer pour les premières années les initiatives de type rentrée Climat & Égalité (Fresque du Climat, etc.) et certains ateliers (Atelier 2 tonnes) au public des masters. »



GARANTIR L'ACQUISITION D'UN SOCLE DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES RELATIVES À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE À TOUS LES ÉTUDIANT.E.S DE SCIENCES PO TOULOUSE.

L'enjeu prioritaire est de permettre aux apprenant.e.s de première et deuxième année de cycle de maîtriser la base commune suivante :

- L'impact des activités humaines sur l'environnement à l'échelle planétaire ;
- L'impact des activités humaines à l'échelle

locale (pollution des eaux, des sols et de l'air, biodiversité, etc.) ;

- Les enjeux de société et de gouvernance associés ;
- Les modalités d'un passage à l'action.

ENGAGEMENT 7

« Mettre en place un cours commun obligatoire d'au minimum 20 heures en premier cycle. »

ENGAGEMENT 8

« Veiller à ce que toute modification de la maquette du premier et deuxième cycle serve l'objectif de la transition écologique à Sciences Po Toulouse. Ainsi, tout ajout ou modification de cours ne doit pas perdre de vue les enjeux liés à la transition écologique. »

ENGAGEMENT 9

« Poursuivre les efforts d'intégration de la transition écologique dans la formation au sein des masters de Sciences Po Toulouse, avec une attention particulière donnée à ceux préparant à la fonction publique et aux carrières internationales. »



RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DE LA PAROLE DES APPRENANT.E.S DANS LA REDÉFINITION DES MAQUETTES.

L'organisation d'espaces institutionnels d'expression de la parole des étudiant.e.s sur la stratégie et l'offre de formation des établissements est souhaitable. La participation active des étudiant.e.s quant

à l'évolution de l'offre de formation favorise l'adéquation de celle-ci à leurs attentes et à leurs compétences. De plus, cela favorise la mise en place de modalités pédagogiques innovantes.

ENGAGEMENT 10

« Proposer des enquêtes régulières afin de recueillir le retour d'expériences des étudiant.e.s en matière de formation. Les délégué.e.s DD&RS peuvent ici jouer un rôle déterminant de collecte d'informations, dans l'objectif d'être force de proposition. »



PROFESSIONNALISER LES APPRENANT.E.S SUR LES ENJEUX SOCIO-ÉCOLOGIQUES.

Sciences Po Toulouse doit permettre à tous les apprenant.e.s de pouvoir devenir un.e

professionnel.le conscient.e des enjeux écologiques et capable d'agir.

ENGAGEMENT 11

« Proposer la formation Bilan Carbone à un grand nombre d'étudiant.e.s en master à Sciences Po Toulouse. »



METTRE LES APPRENANT.E.S DANS UNE POSTURE ACTIVE.

La méthode de la pédagogie active a pour effet de rendre l'apprenant.e acteur de ses apprentissages. Le rapport Jean Jouzel décrit

cette modalité pédagogique comme plus propice à l'acquisition de connaissances et de compétences interdisciplinaires.

ENGAGEMENT 12

« Privilégier les pédagogies actives (jeu de rôle, débat, cartographie des controverses, dilemme éthique, etc.) ainsi que l'intelligence collective pour aborder les enjeux écologiques au sein de la formation initiale. »



VISIBILISER ET POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DE LA FORMATION.

ENGAGEMENT 13

« Mettre en place une communication renforcée en vue de faire connaître le nouveau parcours Transition Écologique, Risque et Santé (TERS). »

ENGAGEMENT 14

« Participer à un réseau d'échanges de bonnes pratiques entre établissements d'enseignement supérieur afin d'améliorer à travers le partage d'expérience l'offre de formation sur les enjeux écologiques. »



DÉVELOPPER L'ACCÈS À UNE LITTÉRATURE CONCERNANT L'ÉCOLOGIE À LA BIBLIOTHÈQUE DE L'IEP.

Sciences Po Toulouse doit permettre à chaque apprenant.e d'avoir accès à l'information sur

l'écologie dont il/elle a besoin afin de devenir un.e acteur.ice du changement.

ENGAGEMENT 15

« Proposer et visibiliser un corpus actualisé de ressources bibliographiques en lien avec la transition écologique, au sein de la bibliothèque de l'IEP. »

5 ÉVALUER L'IMPACT DES DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS APRÈS LA FORMATION

ENGAGEMENT 16

« Développer les outils (indicateurs) du service insertion professionnelle dans le suivi de l'impact des débouchés de la formation sur le climat et la biodiversité. »

ENGAGEMENT 17

« Faire la promotion des métiers de la transition écologique et sociale sur les réseaux sociaux de l'IEP, le réseau alumni mais également à travers l'organisation de tables rondes. »

6 PROPOSER UNE FORMATION À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE À L'ENSEMBLE DE SCIENCES PO TOULOUSE

Afin d'entériner une stratégie globale et cohérente à l'échelle de l'établissement, il est impératif de former et d'impliquer l'ensemble des parties prenantes de l'organisation dans la transition écologique. Le Vade-mecum à

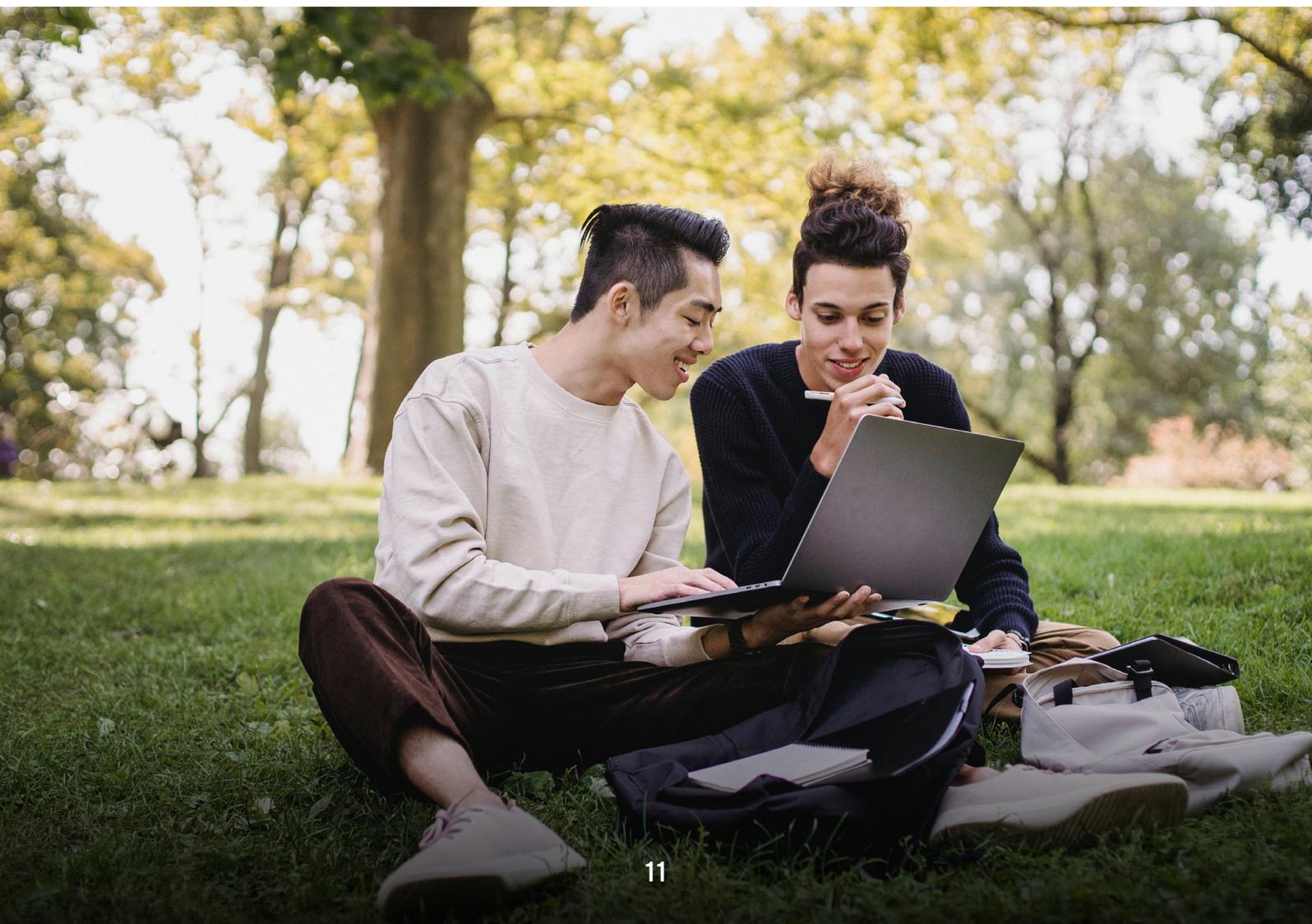
destination de l'équipe enseignante afin de préparer les enseignements aux enjeux des transitions environnementales et sociétales est une première avancée en ce sens.

ENGAGEMENT 18

« Proposer une formation aux enjeux de la transition écologique d'au minimum une journée à l'ensemble de la communauté (direction, personnel administratif et enseignant.e.s) de Sciences Po Toulouse. »

ENGAGEMENT 19

« Communiquer régulièrement, à travers le service formation des personnels, sur les potentielles formations liées aux enjeux environnementaux auxquels iels peuvent avoir accès. »



III.

VIE

ASSOCIATIVE

7 SOUTENIR LA VIE ASSOCIATIVE

Les projets associatifs permettant l'acquisition de connaissances et compétences en lien avec la transition écologique doivent être soutenus et encouragés (actions de

sensibilisation, atelier zéro déchets, initiation au jardinage, etc.). L'IEP doit créer en son sein les conditions d'une encapacitation de chacun des étudiant.e.s.

ENGAGEMENT 20

« Institutionnaliser via le soutien de la direction les initiatives étudiantes de type semaine de l'écologie ou la transition socio-écologique, Club Développement Durable, événements, projets en lien avec la thématique écologique. »



ÉCO-RESPONSABILISATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

La structure de la Fédération des Associations a été réformée et comprend désormais un volet sur la transition écologique. Les principes

de la transition écologique ont également été annexés à la Charte des associations étudiantes.

ENGAGEMENT 21

« Poursuivre les efforts visant à encourager le fonctionnement écologique des associations de l'école en veillant au respect des principes de la transition écologique. »

ENGAGEMENT 22

« Rendre obligatoire pour l'ensemble des responsables d'associations une formation ou une opération de sensibilisation aux enjeux sociaux et écologiques d'au minimum une demi-journée. »

IV.
GESTION
ÉCOLOGIQUE
DU
CAMPUS

8 DÉCARBONISATION DES ACTIVITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT



RÉALISER L'EMPREINTE CARBONE DU CAMPUS

Afin de limiter l'impact des activités de l'IEP en proposant des actions de réduction ciblées, la mesure de l'empreinte carbone de l'établissement doit impérativement être effectuée et actualisée de manière régulière.

ENGAGEMENT 23

« En partenariat avec UTC, réaliser dès 2023 le bilan carbone complet du campus avec l'aide des outils développés par le collectif de chercheur.e.s Labo 1.5 et s'assurer de l'engagement de l'ensemble des services dans cette démarche collective. »

ENGAGEMENT 24

« En partenariat avec UTC, réaliser un état des lieux de la performance énergétique du patrimoine immobilier. »

ENGAGEMENT 25

« Suite aux résultats du calcul du bilan carbone, s'engager d'ici 2024 à réduire l'empreinte carbone de l'IEP de 25%. »



RÉALISER DES ACHATS DURABLES

Le décret du 2 mai 2022 d'application de la loi Climat & résilience relatif au verdissement de la commande publique met fin au critère unique du prix pour sélectionner des offres et

octroie la possibilité d'exclure des candidat.e.s n'ayant pas dûment établi leur plan de vigilance ou révisant la procédure de collecte des données.

ENGAGEMENT 26

« Former progressivement les services logistique et financier aux critères DD&RS afin de les intégrer dans les politiques des achats et marchés de l'IEP (aspects sociaux et environnementaux comme le coût du cycle de vie, la performance énergétique, etc.). »

9 INTÉGRATION TERRITORIALES DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES



OPTIMISER LES DÉPLACEMENTS DES ÉTUDIANT.E.S LORS DE L'ANNÉE DE MOBILITÉ (3A)

Les points forts de l'année de mobilité pour l'établissement ainsi que les étudiant.e.s ne doivent pas omettre son impact environnemental. De plus, en vertu de la Charte Erasmus pour l'enseignement

supérieur (ECHE), les établissements d'enseignement supérieur se doivent de garantir des pratiques écologiques dans l'organisation des activités Erasmus+.

ENGAGEMENT 27

« Impulser une réflexion critique sur la place de l'international au sein du diplôme de Sciences Po Toulouse. La valorisation de l'échange universitaire doit davantage se faire à l'aune de sa dimension responsable. »

ENGAGEMENT 28

« Inciter les étudiant.e.s à utiliser des mobilités durables durant leur année de mobilité et / ou de césure (train, vélo, voilier) à travers des aides financières. Les initiatives existantes telles que le crédit mobilité non contraignant¹ doivent être pensées à l'IEP. Également, les réunions de présentation de l'année de mobilité doivent impérativement aborder l'impact des transports aériens afin que chaque étudiant.e puisse prendre une décision informée. Enfin, les expériences universitaires et professionnelles à l'échelle locale et nationale doivent être davantage valorisées. »

¹Mention de l'empreinte carbone des étudiant.e.s sur leur bulletin. Mis en place à l'Ense3 (Ecole nationale supérieure de l'énergie, l'eau et l'environnement).



OPTIMISER LES DÉPLACEMENTS DU PERSONNEL

Les déplacements de l'ensemble de la communauté de Sciences Po Toulouse sont vecteurs de beaucoup de pollution et d'émission de GES, particulièrement lorsqu'ils s'effectuent en avion.

ENGAGEMENT 29

« Réduire les déplacements aux rencontres qui ne peuvent se faire qu'en présentiel en privilégiant un usage responsable des outils de visioconférence. Plus largement, inciter le personnel à privilégier les transports collectifs et le transport ferroviaire en agissant sur les remboursements et la mise en place d'une sensibilisation dédiée. Les outils comme le guide des bonnes pratiques à destination de la communauté scientifique de l'IEP sont à renouveler et promouvoir. »

ENGAGEMENT 30

« Poursuivre la communication autour du forfait mobilité durable mis en place depuis 2021 à destination du personnel de l'établissement et mettre en place une sensibilisation plus large afin de favoriser les mobilités douces. »



RÉGULER LA CONSOMMATION D'EAU ET D'ÉNERGIE DES LOCAUX

ENGAGEMENT 31

« Veiller à éviter tout surchauffage dans les salles de cours et initier des mesures de sobriété énergétique. »

ENGAGEMENT 32

« Éteindre les appareils électriques de l'IEP qui peuvent l'être hors horaires d'ouverture. Renforcer les pratiques des services reprographie et informatique en la matière (mise en veille automatique du matériel, extinction des multiprises et des lumières non nécessaires) et généraliser ces pratiques à l'ensemble des services de Sciences Po Toulouse. »

ENGAGEMENT 33

« Promouvoir une réflexion au sein du service logistique sur les consommations d'énergie et d'eau dans l'objectif de développer une culture de la sobriété au sein de l'établissement. »

10 GESTION DURABLE DU CADRE DE VIE



VÉGÉTALISER L'IEP

En tant que lieu de travail et d'étude, en partenariat avec son partenaire de site, l'IEP propose à ses usagers un campus durable, agréable et propice au bien-être individuel

et collectif. Pour ce faire, la présence de végétaux dans la cour de l'IEP peut permettre de lutter contre les îlots de chaleur urbain et d'améliorer la qualité de l'air.

ENGAGEMENT 34

« Renforcer la présence de végétaux dans la cour de l'IEP, en particulier les mellifères (chrysanthèmes, glycine ou chèvrefeuille par exemple) et mettre en place des hôtels à insectes dans l'objectif de favoriser la biodiversité. »

ENGAGEMENT 35

« Mettre à la disposition des étudiant.e.s un espace de jardin dans lequel ces derniers peuvent s'essayer à la permaculture (poursuite de l'initiative menée dans les anciennes facultés). »

11 POLITIQUE DE TRI ET NOUVELLES PRATIQUES



RÉDUIRE LES DÉCHETS

ENGAGEMENT 36

« Construire une véritable politique de tri des différents déchets du campus en partenariat avec le site UTC (composteur à la cafétéria de la manufacture des tabacs par exemple). »

ENGAGEMENT 37

« En partenariat avec le CROUS et afin de limiter le gaspillage alimentaire, mettre à disposition gratuite des étudiant.e.s les denrées non consommées de la cafétéria de la manufacture lors de chaque fin de journée. »



POURSUIVRE LES EFFORTS DE L'IEP VISANT À DÉVELOPPER L'OFFRE DE RECYCLAGE

L'IEP s'est déjà engagé en faveur du recyclage, par la mise en place de poubelles papiers dans les salles de classe et bureaux du personnel, d'un collecteur de canettes à la cafétéria de la manufacture et d'un collecteur de masques

devant le bâtiment A. Le partenariat avec GreenBuro pour la collecte et le recyclage du papier est également une démarche à saluer et encourager.

ENGAGEMENT 38

« Proposer une campagne de sensibilisation au recyclage sur le long terme (affichage mural ou directement sur les poubelles) par le service de communication de l'IEP, en collaboration avec Gaïa. »

ENGAGEMENT 39

« Pérenniser la collecte des piles et des appareils électroniques pour leur recyclage »

ENGAGEMENT 40

« Mettre en place et rendre visible au sein de la cour de l'IEP un lieu de collecte des mégots de cigarette afin d'organiser leur recyclage. »

ENGAGEMENT 41

« Poursuivre et encourager les bonnes pratiques du service reprographie en la matière (recyclage systématique du papier, développement de l'utilisation du papier recyclé, récupération/recyclage du toner usagé, impression systématique en recto/verso, réutilisation du papier usagé, réutilisation des cartons et des emballages ramettes). »



**TENDRE VERS DE NOUVELLES PRATIQUES PLUS ÉCO-RESPONSABLES
(ALIMENTATION, RÉDUCTION DE PLASTIQUE, ECT.)**

ENGAGEMENT 42

« En partenariat avec le CROUS, proposer davantage d'alternatives végétariennes et véganes au sein de la cafétéria de la manufacture, et ce tout au long de la semaine. L'organisation de "Lundi Vert" durant lesquels sont proposés uniquement des repas végétariens pourrait permettre une meilleure connaissance des enjeux de transition alimentaire. »

ENGAGEMENT 43

« En partenariat avec le CROUS, proposer des contenants réutilisables en remplacement des gobelets en carton pour contenir des boissons chaudes (réduction du prix de la boisson si utilisation de l'alternative réutilisable). »

ENGAGEMENT 44

« Encourager à travers une campagne de sensibilisation de long terme l'ensemble de la communauté de Sciences Po Toulouse à utiliser des alternatives au plastique. »

12 EMPREINTE NUMÉRIQUE



RENFORCER LES EFFORTS VISANT À ENCOURAGER UNE UTILISATION RESPONSABLE DU NUMÉRIQUE

Bon nombre de pratiques de nature à réduire l'impact du numérique sur notre environnement existent et sont encouragées

par l'IEP, notamment à travers la semaine de sensibilisation "Clean up digital" mise en place par le CTE.

ENGAGEMENT 45

« Proposer à l'ensemble de la communauté de Sciences Po Toulouse une sensibilisation sur les volumes de données menée par le service informatique. »

ENGAGEMENT 46

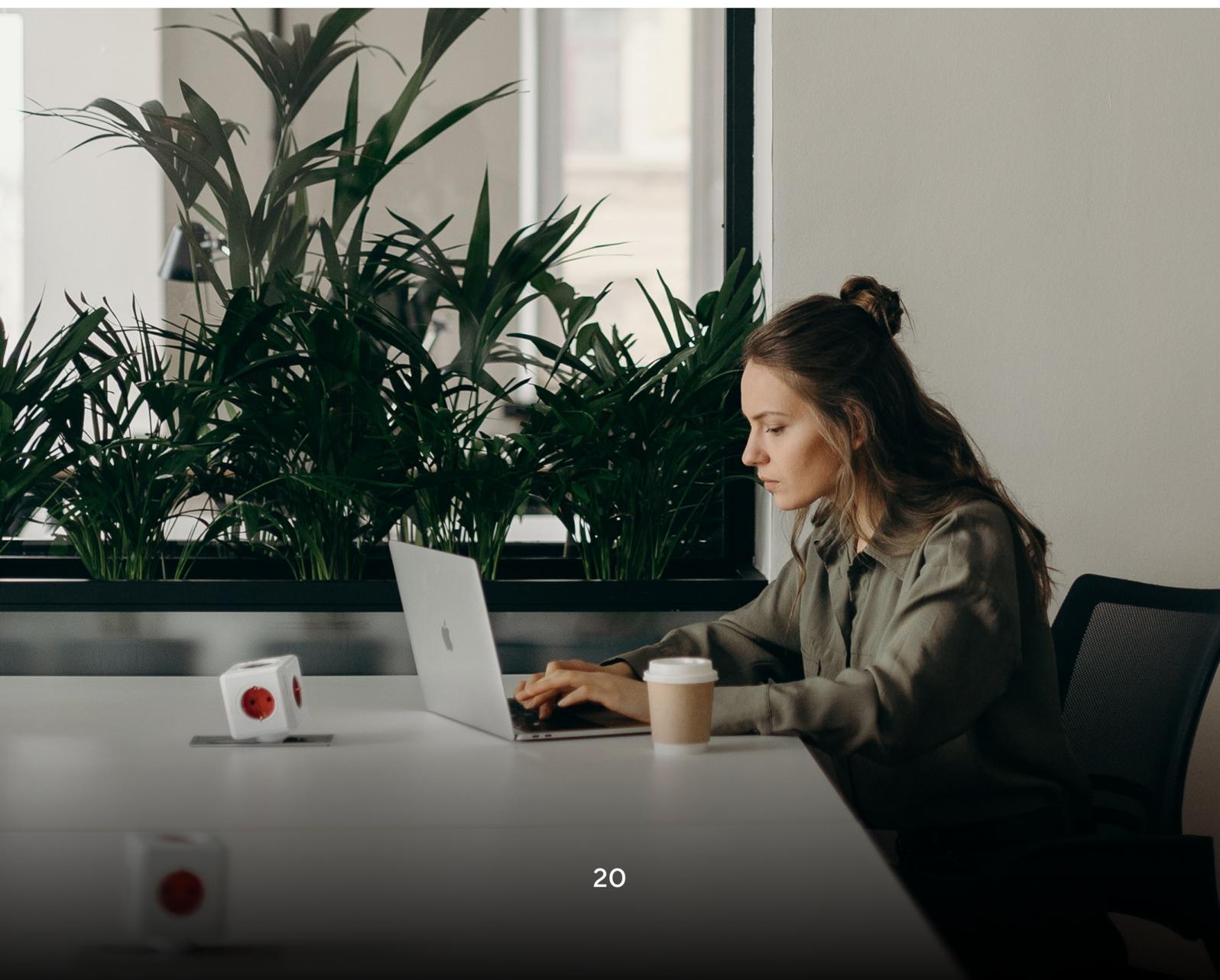
« Poursuivre et développer les bonnes pratiques du service informatique allant dans ce sens. »



RENFORCER LES EFFORTS EN MATIÈRE D'ACHAT RESPONSABLE DE MATÉRIEL NUMÉRIQUE

ENGAGEMENT 47

« Privilégier la réparation et appliquer une politique d'achats de matériel informatique intégrant les apports du plan de l'achat public durable. »



V.

LA

RECHERCHE

13 ENCOURAGER LA RECHERCHE SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE À SCIENCES PO TOULOUSE

Encourager la recherche sur la transition écologique permet non seulement de visibiliser ces enjeux, mais également

d'envoyer un signal fort aux enseignant.e.s quant à l'importance de la transition écologique dans leurs enseignements.

ENGAGEMENT 48

« Favoriser financièrement la recherche sur les thématiques écologiques dans les laboratoires et chaires de Sciences Po Toulouse (communication autour des bourses disponibles, augmentation des ressources allouées aux événements/colloques donnant de la visibilité à ces activités, etc.). »

ENGAGEMENT 49

« Comme préconisé par le rapport Jean Jouzel, valoriser à l'échelle de l'institution et au-delà les carrières des enseignant.e.s menant des recherches pluridisciplinaires liées à la transition écologique et sociale. »

ENGAGEMENT 50

« Mettre en place et pérenniser un prix destiné à récompenser les mémoires réalisés en lien avec les enjeux environnementaux. »

14 ÉCO-RESPONSABILISATION DE LA RECHERCHE ET RÉSEAUX DE CHERCHEUR.E.S ENGAGÉ.E.S

L'empreinte carbone du LaSSP et du LEREPS réalisée en 2020 doit permettre d'impulser une dynamique de décarbonation des pratiques et activités du.de la chercheur.e. Avec la Charte et le mémo du laboratoire

engagé dans la transition écologique, les deux laboratoires se sont engagés en 2022 à participer à la production d'une recherche écoresponsable.

ENGAGEMENT 51

« Veiller à travers les gestionnaires de laboratoires au respect des engagements pris dans la Charte. »

ENGAGEMENT 52

« À l'image du crédit mobilité et afin de respecter le Mémo du.de la chercheur.e engagé.e dans la transition écologique, créer un quota carbone individuel afin de responsabiliser et réduire l'impact environnemental de l'ensemble des chercheur.e.s du LaSSP et du LEREPS. »

ENGAGEMENT 53

« Créer un partenariat durable entre les laboratoires de l'IEP et les réseaux de chercheur.e.s engagé.e.s tels que le Labo 1.5 et l'ATECOPOL (Atelier d'écologie politique) afin d'échanger des bonnes pratiques et réfléchir ensemble sur les enjeux écologiques au sein du milieu de la recherche. Des événements DD&RS s'adressant à un public de chercheur.e.s devront en découler. »

ENGAGEMENT 54

« Suivre les actions menées par l'Université fédérale et participer au réseau DD&RS inter-établissements de l'Université fédérale sur les enjeux de transition socio-écologique (SEEDS). »